

**Barème actuel \*\*  
2009-2010-(2011)**
**MEMBRE FRONTIERE FRANCAISE**
**MEMBRE HORS FRONTIERE  
FRANCAISE**

Structures transfrontalières > 100 000 hab.		6000 ou 0*	600 ou 0*
Structures transfrontalières < 100 000 hab.		3000 ou 0*	300 ou 0*
Etats, Régions et Départements	6000	6000	600
Communes et groupements de communes > 100 000 habitants	6000	6000	600
Communes et groupements de communes < 100 000 habitants	3000	3000	300
Entreprises	6000	6000	600
Fédérations et réseaux nationaux	3000	3000	300
Organismes consulaires et autres	3000	3000	300
Association de personnes physiques	600	600	60
Personnes physiques	60	60	-

\* Adhésion des structures transfrontalières : Si des membres de chaque côté de la frontière d'une structure transfrontalière (minimum 2 voire 3) sont déjà adhérents à la MOT (en dehors de l'Etat français), la structure puisse, sur demande, devenir gratuitement membre de la MOT. Sinon la structure adhère au tarif d'une structure transfrontalière

\*\* L'Assemblée Générale du 11 juin 2009 avait par ailleurs introduit une catégorie à hauteur de 600 euros pour tous candidats à une adhésion à la MOT venant notamment des pays est-européens